



Un regard
prévoyant sur
votre avenir

La solution la plus rentable pour votre épargne : Le Contrat Pension Complémentaire Curalia

N'attendez pas
le 31 décembre!

Votre argent
vous rapporte

2,35% d'intérêt

dès la date
du versement.

+ Fiscalement déductible à 100% :

- **48%** de votre épargne payée par le fisc si vos revenus dépassent 20.300 EUR par an et **53%** à partir de 37.330 EUR par an
- **22%** de votre épargne payée par la réduction de vos cotisations sociales

+ Possibilité de versements mensuels

+ A partir de 100 EUR jusque 3.472 EUR en 2013

+ Rendement et stabilité :

- Rendement annuel moyen : 5,36% sur 20 ans, 6,73% sur 30 ans
- Garantie de rendement jusqu'à 65 ans : 2,35% (versements 2013)

Versez au plus tard le 24 décembre sur le compte 310-0236480-80 pour déduire votre épargne de vos revenus 2013.

**CURALIA : LE PARTENAIRE PENSION D'AXXON
ET DE TOUS LES KINÉSITHÉRAPEUTES**

Plus d'infos ?

Contactez-nous au 02/735.80.55 ou via info@curalia.be
www.curalia.be

2014, nous voilà !

Et voilà, encore une année qui touche à sa fin ! Si 2013 ne nous a pas apporté de grandes révolutions, les 12 mois écoulés ont malgré tout été riches en événements pour le secteur de la kinésithérapie en général, et pour Axxon en particulier. Comme nous préférons toutefois regarder en avant que de nous appesantir sur le passé, nous avons bien l'intention de poursuivre sur cette voie en 2014 – et l'année à venir commence dès ce dernier numéro de l'année.

2014 s'annonce d'ores et déjà passionnante, du moins si l'on veut en croire quelques leaders d'opinion bien informés, dont vous aurez l'occasion de découvrir l'avis dans les pages qui suivent.

Tout au long de l'année dernière, nous nous sommes également efforcés de sonder systématiquement vos besoins et vos desiderata – une évaluation dont l'une des conséquences directes sera la création d'un service de tarification en collaboration avec LTD3 et d'un service d'intérim en partenariat avec Randstad. Nous espérons que ces deux initiatives seront deux nouveaux moteurs dans l'offre de services repensée qu'Axxon propose à ses membres kinésithérapeutes. Vous trouverez des informations plus concrètes à ce sujet un peu plus loin dans ce numéro.

Nous vous proposons également un petit avant-goût de deux articles scientifiques passionnants, consacrés l'un à l'incontinence, l'autre aux connaissances les plus récentes en matière de whiplash. Envie d'en savoir plus ? Vous trouverez le texte intégral dans Axxon Exclusif, notre édition spécialement réservée aux membres !

En 2014, nous avons également prévu de nous attarder régulièrement plus en détail sur une thématique ou une personnalité du monde de la kinésithérapie. Dans cette édition, nous avons ainsi rendez-vous avec Kim Caluwé, récemment élue au conseil d'administration d'Axxon et responsable du service de kinésithérapie de l'UZ Leuven.

Axxon est prête à affronter un nouvel hiver et un nouveau printemps – 2014, nous voilà !

SOMMAIRE



RELAXX / NEWS P.4 / UN CAFE AVEC KIM CALUWE P.18 /

AXXON EN ACTION / RETROSPECTIVE DE LEADERS D'OPINION P.7 / PLUS DE PROBLEMES ADMINISTRATIFS GRACE A AXXTAR P.11



EXPERT / INCONTINENCE CHEZ LES PERSONNES AGEES P.16 / WHIPLASH P.17

REFLEXE QUALITE / LE REGISTRE DE QUALITE ET LA CHECKLIST P.20



EXXTRA / PAROLE AUX MEMBRES P.22 / AXXON ET RANDSTAD MEDICAL, LA PASSION DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE P.26 / LES AVANTAGES POUR LES MEMBRES P.27 / QUESTIONS-REponses P.29



Johan Heselmans
Directeur général d'Axxon

AXXON MAGAZINE
PUBLICATION DE L'ASBL AXXON

NOVEMBRE 2013-JANVIER 2014

Trimestriel
Année 5 – Nr 19
Imperiastraat 16
1930 Zaventem
Bureau de dépôt: Gand X
Numéro d'agrément: P 910669

Editeur responsable

Johan Heselmans,
Imperiastraat 16,
1930 Zaventem

Rédacteurs en chef

Fabienne Van Dooren (FR)
Michel Schotte (NL)
redaction@axxon.be

Coordination générale

Michel Schotte

Copywriting

Anne Sterckx
Karen Thiebaert

Traduction

Emily Van Coolput

Concept & réalisation

Imprimerie Geers Offset NV

Impression

Imprimerie Geers Offset NV

Adresse de correspondance

Axxon
Imperiastraat 16,
1930 Zaventem
Tel: 02/709 70 80
Fax: 02/749 96 89
www.axxon.be

Numéro de compte pour les cotisations

BE51 3631 0868 1062

Vous recevez cette revue en fonction du nom et de l'adresse qui se trouvent dans notre base de données. Suite à la mise en application de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous avez la possibilité et le droit de modifier vos données.

Les articles/publicités paraissent sous la responsabilité des auteurs/firmes. Axxon se réserve le droit de refuser des textes et/ou publicités qui pourraient nuire à la profession.

© Tout texte ou partie de texte ne peut être copié, photocopié, quelle qu'en soit l'utilisation sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Photo de couverture : Fotozaza





NEWSFLASH

L'Union européenne finance à partir du 1er Octobre, une nouvelle étude de 3,5 ans pour déterminer si l'exercice physique est utile pour prévenir l'insuffisance cardiaque diastolique (ICFEP), qui jusqu'à présent ne bénéficie d'aucun traitement efficace. L'hôpital universitaire d'Anvers (UZA) est l'un des cinq centres européens de recherche universitaires qui participe à cette étude.

OptimEx : une étude unique en Europe pour mesurer l'incidence de l'exercice physique sur l'insuffisance cardiaque

Outre l'impact de l'exercice physique sur l'insuffisance cardiaque, l'impact de la télémédecine sur l'adhérence thérapeutique du patient et la motivation sera également testé.

Plus de 14 millions d'Européens souffrent d'insuffisance cardiaque et le nombre est en hausse. Chez la moitié des patients il s'agit de l'ICFEP (insuffisance cardiaque avec fraction d'éjection préservée). Dans cette forme d'insuffisance cardiaque diastolique la fonction de pompage du cœur est presque normale, mais le remplissage durant la phase de relaxation du cœur est compliquée par une rigidité accrue du muscle cardiaque. L'ICFEP se caractérise par un muscle cardiaque rigide, ce qui conduit à une accumulation de liquide, de l'essoufflement et des difficultés pour mener à bien les efforts. L'augmentation croissantes de ce type de patients en Europe est en partie liée avec le vieillissement. Les personnes âgées, mais également les femmes, sont les plus souvent touchées.

Les personnes souffrant d'hypertension, de diabète ou d'obésité et faisant peu d'exercice ont également plus de risques de développer ce type d'insuffisance cardiaque.

Malheureusement, il n'existe actuellement aucun traitement efficace pour l'ICFEP. Cela reste donc un défi médical majeur en Europe.

Une étude européenne examine si l'ICFEP peut être prévenue ou traitée par l'entraînement physique

L'Union européenne finance une étude de 3,5 ans, appelé OptimEx, afin de déterminer si l'exercice physique est utile pour prévenir et traiter l'ICFEP.

L'étude, qui coûtera environ 3 millions d'euro, est coordonné par l'Université norvégienne de Science et Technologie (NTNU) et se compose d'une coalition de cinq centres universitaires européens, y compris l'hôpital universitaire d'Anvers (UZA). L'étude a débuté le 1er Octobre. Dans l'étude clinique, 200 patients avec ICFEP seront admis et suivis pendant 1 ans.

Ils seront divisés en différents groupes qui passeront par un entraînement physique d'intensité différente.

Les chercheurs tenteront de répondre aux questions suivantes:

- 1) Quel type d'entraînement physique (durée, intensité, fréquence) est le plus efficace et bénéfique?
- 2) Quels sont les principaux mécanismes sous-jacents qui sont modifiés par l'entraînement physique?
- 3) Comment les médecins peuvent convaincre leurs patients d'adopter un mode de vie sain intégrant l'exercice physique ?
- 4) Comment une meilleure compréhension de ces mécanismes pourra amener une meilleure adhérence aux traitements ?

Télémédecine: La clé pour persévérer?

Un projet de télémédecine est également développé et testé. C'est un équipement électronique utilisé pour motiver les gens à suivre leur traitement. Les patients participant porteront par exemple des accéléromètres pour enregistrer leurs exercices quotidiens. Ces données seront envoyées à un serveur central afin que le personnel médical puisse, à distance, inciter le patient à modifier son comportement quand il ne se montre pas assez actif dans ses exercices quotidiens.

«Nous allons utiliser deux types différents de dispositifs», explique le professeur Viviane Conraads, coordonnateur du département de la réadaptation cardiaque de la UZA, à MediPlanet. « L'accéléromètre Vitaphone porté autour du bras avec lequel les mouvements seront mesurés et un moniteur de fréquence cardiaque, connecté à un smartphone. Toutes les données seront transférées automatiquement à une base de données centrale. »

« Il a été démontré que l'activité physique permet d'améliorer la fonction cardiaque chez les patients atteints d'insuffisance cardiaque, mais nos connaissances sont encore limitées », explique le professeur Viviane Conraads, « L'étude d'OptimEx va nous aider à développer des mesures préventives contre l'insuffisance cardiaque et à limiter leur gravité par l'activité physique. » ●

Source : Mediplanet 2/10/2013



Acheter des médicaments en Roumanie avec une prescription belge ? Consulter un cardiologue en Allemagne ? A partir du 25 octobre, une directive européenne fixant de nouvelles règles en matière de soins de santé transfrontaliers entrera en vigueur. Sonne-t-elle le glas des frontières pour le patient européen ? Non, préviennent les Mutualités Libres, qui encouragent les patients belges à bien s'informer auprès de leur mutualité avant d'aller se faire soigner à l'étranger.

Plus facile de se faire soigner à l'étranger ? Oui mais...

La directive européenne sur les soins transfrontaliers fixe des **règles concrètes pour le patient mobile européen** qui souhaite se faire soigner dans un autre Etat membre de l'UE. La grande nouveauté est que les Belges pourront désormais **acheter des médicaments dans une pharmacie d'un autre Etat membre avec une prescription belge**.

La directive ne s'applique pas seulement aux hôpitaux publics, mais aussi aux **hôpitaux et médecins privés**. Les nombreux touristes européens qui auront besoin de soins médicaux urgents durant leurs vacances en Europe du sud ne doivent donc plus craindre de se voir facturer des tarifs exorbitants dans certains hôpitaux privés. **Ils devraient bénéficier désormais des mêmes tarifs que la population locale**.

Par ailleurs, le patient belge n'a pas besoin de l'accord du médecin-conseil de sa mutualité pour consulter un prestataire de soins dans un autre Etat

membre (en soins ambulatoires). Il a droit à un remboursement de ses frais médicaux selon **les tarifs et la nomenclature belges**. Pour les hospitalisations et les soins ambulatoires onéreux ou nécessitant des appareils de haute technologie, un accord écrit de la mutualité belge est toutefois toujours nécessaire.

Eviter les mauvaises surprises

Cette directive entraîne-t-elle une liberté totale pour les patients européens ? « Certainement pas !, avertit Christian Horemans, Expert Affaires internationales à l'Union Nationale des Mutualités Libres. Les règles sont complexes et **le patient doit se méfier des mauvaises surprises**. Un nouveau traitement disponible en Allemagne, mais pas en Belgique ne sera, par exemple, pas remboursé par la mutualité belge. Pour certaines prestations de santé, l'assurance maladie belge impose en outre des **conditions de remboursement supplémentaires** et un remboursement ne sera donc pas toujours garanti. Dans la plupart des cas, le patient doit toujours avancer les frais médicaux et les suppléments d'honoraires ne seront jamais remboursés. Un bon conseil donc : **demandez d'abord conseil à votre mutualité pour éviter les mauvaises surprises !** »

La porte ouverte au tourisme médical ?

Les Belges vont-ils à présent se rendre en masse à l'étranger pour bénéficier de soins médicaux ? Pour Christian Horemans, la probabilité est faible : « Les Mutualités Libres représentent plus de 2 millions de membres et nous comptabilisons chaque année environ 9.000 dossiers d'assurés se déplaçant à l'étranger pour des soins médicaux programmés ou l'achat de médicaments. Il faudra analyser la situation avec le recul nécessaire, mais **nous n'attendons pas d'explosion du nombre de dossiers** », déclare-t-il.

La Belgique est un pays qui attire beaucoup les patients étrangers. Chaque année, plus de 7.000 Français se rendent dans la région frontalière franco-belge pour des traitements médicaux et de nombreux patients néerlandais se font soigner dans des hôpitaux flamands. Après le 25 octobre, *l'Observatoire pour la mobilité des patients* suivra donc d'un œil critique l'afflux des patients étrangers venant se faire soigner dans notre pays. Si cet afflux engendre des conséquences négatives pour les patients belges (files d'attente par exemple), les autorités belges pourront alors prendre des mesures. ●

Source : Union Nationale des Mutualités Libres

L'exercice physique constitue la pierre angulaire pour la prévention de nombreux maux parmi lesquels les chutes survenant chez le patient âgé.

Prévenir les chutes du patient âgé : bougez!

Des chercheurs français ont voulu évaluer l'impact des exercices en fonction des types de chutes. Ils ont mené une méta-analyse d'études contrôlées randomisées chez des personnes de plus de 60 ans.

Ils ont retrouvé en tout 17 études bien menées réunissant plus de 4300 participants. En tout 4 catégories de chutes ont été identifiées : les chutes demandant une prise en charge médicale, les chutes avec des conséquences sévères, les chutes avec fracture et toutes les chutes. Cette stratification a permis de déterminer l'efficacité des exercices préventifs. Ainsi si l'on considère toutes les chutes, l'exercice physique a permis de réduire le risque de 37 %, de 30 % pour les chutes requérant des soins médicaux, 43 % des chutes sévères et 61 % des chutes avec fractures. Cependant, les auteurs de l'analyse ont constaté une très grande hétérogénéité dans les types d'exercices. Il n'empêche que tous permettent d'abaisser le risque de chutes de manière significative. ● Source : Mediplanet





Vous cherchez un partenaire fiable pour votre sécurité sociale?

4 raisons d'opter pour Xerius



Accompagnement personnalisé

Tout indépendant qui fait gérer son dossier par Xerius Caisse d'Assurances Sociales se voit attribuer une **équipe attitrée de gestionnaires de dossiers** qui connaissent parfaitement sa situation.



Connaissance

Un indépendant bien informé peut éviter de nombreux frais. C'est la raison pour laquelle nous vous faisons parvenir tous les trois mois notre **Bulletin d'Information** et que nous vous dispensons, si nécessaire, des conseils juridiques sur votre assujettissement, votre pension, l'assurance-maladie, les allocations familiales,...



Qualité

Xerius accorde une grande importance à l'**efficacité** et à la **rapidité**. C'est pourquoi nous analysons en permanence nos méthodes de travail et opérons, le cas échéant, les rectifications nécessaires.

3,05%

Indépendance

Xerius est **totalemt indépendant**: nous travaillons uniquement dans l'intérêt de nos clients. Depuis des années, nous appliquons en outre les **frais de gestion les plus bas** du marché. Chez nous, vous ne payez que **3,05 %**.

Pour plus d'infos, appelez-nous au: **078 15 00 15** ou envoyez un courriel à: **professionliberale@xerius.be**.

Entre crises et coupes budgétaires, quel pronostic pour les soins de santé en 2014 ?

2013 a été une année particulièrement agitée et riche en bouleversements, avec l'intronisation d'un nouveau roi, d'un nouveau pape... et, à l'échelon beaucoup plus modeste d'Axxon, d'un nouveau conseil d'administration ! Ce fut aussi l'année où des jeunes sont partis se battre en Syrie et où la crise persistante a abattu des entreprises voire des pays entiers, provoquant d'immenses souffrances sur le plan humain. Mais comment notre système de santé a-t-il évolué pendant ce temps ?

Quelques leaders d'opinion ont accepté de nous livrer leur bilan de l'année écoulée et leurs prévisions pour celle qui s'annonce.

- ❶ *Quelle a été pour vous l'évolution la plus marquante du secteur de la santé en 2013 ?*
- ❷ *De façon plus générale, quel est l'événement qui vous a le plus touché cette année ?*
- ❸ *Que souhaitez-vous à la kinésithérapie en 2014 ?*
- ❹ *Quelle sera votre grand défi en 2014 ?*



Luc Vermeeren, Président d'Axxon

❶ Pour le coup, je parlerais plutôt d'un manque d'évolution ! Le fossé ne cesse de se creuser entre la réalité et la stratégie politique : trop souvent, les décisions prises par ceux qui nous dirigent sont ni plus ni moins qu'une hypothèque pour l'avenir et l'assurance d'un immobilisme persistant. Et malheureusement, ce blocage n'est absolument pas synonyme de stabilité.

- ❷ Le drame de Lampedusa, qui trouve son origine dans la situation actuelle de pays comme la Syrie, l'Egypte, l'Afghanistan, l'Irak... Tous ces gens qui fuient vers un monde nouveau qui les regarde sans réagir depuis bien trop longtemps – ce monde qui a peur de prendre ses responsabilités et renvoie littéralement à leur misère même les plus désespérés.
- ❸ Qu'Axxon parvienne, en collaboration avec les autres stakeholders, à définir pour notre secteur un nouveau concept intégral qui lui permettra d'améliorer sa position dans la politique de santé et dans le système d'assurance-maladie. Cela nécessite une concertation avec les structures de formation, avec les médecins et les autres soignants, avec le monde politique, avec les organismes assureurs... et, surtout, une volonté de mener la réflexion avec un esprit ouvert.
- ❹ En tant que président d'Axxon, je veux parvenir à mettre en place un enregistrement et une analyse permanente de l'opinion de nos membres. En tant qu'association, nous avons besoin de ce retour pour pouvoir définir une position fondée dans des dossiers majeurs tels que l'accès direct à la kinésithérapie, la qualité de la pratique et de la prise en charge, l'informatisation, l'organisation du cadre de travail, la collaboration multidisciplinaire, le statut salarié, indépendant ou mixte, la nouvelle nomenclature, les compétences particulières, les ABCIG, etc.



Brieuc Van Damme, Conseiller Santé publique, Affaires sociales et Beliris

❶ Le dossier le plus passionnant a incontestablement été le débat sur l'onéreux traitement Soliris et le petit Victor. Commençons-nous peu à peu à prendre conscience que nous serons encore souvent confrontés à de tels choix déchirants dans le futur ? J'ai également été heureusement surpris par l'ambition de notre gouvernement de

prendre enfin à bras-le-corps le problème du financement hospitalier. Les hôpitaux belges représentent un chiffre d'affaires global de 13 milliards d'euros. Avec un système de financement plus efficace, les décideurs et les dispensateurs de soins auront en mains un formidable levier pour proposer de meilleurs soins dans un contexte marqué par des besoins croissants et des traitements-miracles au prix exorbitant. Enfin, deux évolutions me remplissent d'espoir pour l'avenir : d'une part le consensus de plus en plus important en faveur de budgets de suivi personnels dans les soins aux handicapés (et peut-être dans les soins aux personnes âgées), et d'autre part l'expérience de la Task Force instituée par le gouvernement dans le giron de l'Inami en vue de lutter contre les abus dans nos soins de santé, qui devrait rapporter quelque 86 millions d'euros dès l'année prochaine. J'observe vraiment à différents niveaux un sentiment d'urgence face aux nombreux défis qui va devoir affronter notre modèle de santé. Il y a encore du pain sur la planche, mais avec une bonne dose de créativité et de courage politique, nous y arriverons !

- ❷ Vous utilisez là un terme très chargé... Je ne me souviens pas d'avoir été réellement touché par un événement en particulier au cours des derniers mois. Par contre, je me suis beaucoup agacé, dans les domaines les plus divers, de cette conviction qu'il suffit de multiplier les règles pour parvenir à un illusoire risque zéro. C'est une évolution qui n'est pas nouvelle, mais qui a vraiment pris des

RETROSPECTIVE

Quelques leaders d'opinion ont accepté de nous livrer leur bilan de l'année écoulée et leurs prévisions pour celle qui s'annonce.

- 1 *Quelle a été pour vous l'évolution la plus marquante du secteur de la santé en 2013 ?*
- 2 *De façon plus générale, quel est l'événement qui vous a le plus touché cette année ?*
- 3 *Que souhaitez-vous à la kinésithérapie en 2014 ?*
- 4 *Quelle sera votre grand défi en 2014 ?*

proportions tout à fait inquiétantes dans notre société surmédiatisée. Une course d'orientation qui finit mal ? Interdisons les jeux de nuit ! Nos jeunes veulent partir se battre en Syrie ? Vite, une loi pour les en empêcher ! En plus de susciter des attentes tout à fait irréalistes, cette débauche réglementaire masque souvent les vraies causes du problème. Elle risque en outre de porter atteinte aux libertés individuelles, sans compter que l'immixtion parfois très moralisatrice des autorités et de l'administration étouffe complètement toute spontanéité, toute créativité. En libéral convaincu, je trouve que c'est vraiment une évolution préoccupante.

- 3 J'espère que l'on pourra trouver une bonne solution pour la reconnaissance de l'ostéopathie et de la chiropraxie, car ce débat concerne de nombreux kinésithérapeutes et patients. La polarisation entre ceux qui y croient ou non, les intérêts (parfois contradictoires) des uns et des autres et la recherche d'un équilibre acceptable ont fait de cette problématique un dossier extrêmement complexe.
- 4 L'année des élections est toujours passionnante lorsqu'on travaille au sein d'un cabinet. Comment les électeurs vont-ils évaluer notre travail ? Quid si nous ne sommes plus là la prochaine fois ? Ces questions sont pour moi une énorme source de pression et de stress. Mais d'un autre côté, il est toujours passionnant d'avoir la chance de développer une vision pour la traduire ensuite dans le programme du parti. Il y aura peut-être même des négociations... Ce sera donc un grand défi de continuer à poser les bons choix en faisant abstraction de tous ces facteurs.



Jo De Cock, Administrateur Général de l'Inami

1 L'approbation par tous les gouvernements (fédéral + régionaux) de la feuille de route d'e-Health.

2 En Belgique, quelques beaux moments pour notre pays : l'accession au trône du Roi Philippe et les remarquables prestations des Diables Rouges et des Yellow Tigers.

A l'étranger, le dramatique conflit en Syrie.

- 3 Une année en mouvement, et notamment la poursuite du développement de la promotion de la qualité, le renforcement du rôle du kinésithérapeute dans la concertation multidisciplinaire et dans les trajectoires de soins pour les malades chroniques.

- 4 En 2014, l'Inami et l'assurance-maladie fêteront leurs 50 ans d'existence. Dans ce contexte, il est important de poser un certain nombre de balises pour l'avenir, en insistant sur le maintien de la solidarité mais aussi sur la responsabilité.



Marc Justaert, Président de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes

1 Au niveau de l'assurance-maladie, l'année 2013 a surtout été marquée par le fait que les économies, pour compréhensibles et nécessaires qu'elles soient, ont complètement supprimé la marge de manœuvre pour les nouvelles initiatives dans de nombreux secteurs – et notamment chez les kinésithérapeutes et les sages-femmes.

- 2 L'accord papillon est certainement l'événement le plus marquant de l'année écoulée. Son grand mérite est d'exister... son principal problème étant que le transfert de certaines compétences aux entités fédérées va encore demander une bonne dose de réflexion et de créativité.
- 3 J'espère de tout cœur que, malgré les limitations budgétaires actuelles, les kinésithérapeutes auront l'occasion en 2014 de lancer une série d'initiatives majeures dans le domaine notamment de la qualité (par le biais de l'accréditation), mais aussi que les économies qui ont été décidées précédemment seront effectivement mises en pratique (e.a. en ce qui concerne les outliers).
- 4 Pour moi, le grand défi de l'année 2014 sera de renforcer la responsabilisation des acteurs des soins de santé, et donc le modèle de concertation et l'impact des décisions prises dans ce cadre.



Christiaan Decoster, Directeur-général Directeurat Général Soins de Santé

1 L'évolution la plus marquante selon moi est la volonté de la Ministre d'avancer dans les dossiers de reconnaissance des pratiques non conventionnelles, de psychologie clinique et psychothérapie, ainsi que l'engagement dans la lutte contre des pratiques relevant du charlatanisme. Ainsi un projet d'Arrêté Royal relatif à l'homéopathie a été transmis pour Avis au Conseil d'Etat. La Ministre

a déclaré dans la presse vouloir reconnaître l'ostéopathie au cours de cette législature. Il y a une accentuation des débats sur la chiropraxie et l'acupuncture.

Les dossiers liés à la reconnaissance de la psychologie clinique et de la psychothérapie sont en discussion.

La table ronde consacrée aux pratiques sectaires va aboutir à la mise en place d'un plan d'action témoignant d'un engagement dans la lutte contre le charlatanisme.

- 3 J'espère une avancée significative dans les travaux du Conseil National de la Kinésithérapie et plus particulièrement dans les domaines de l'accès direct, de la création d'un organe de contrôle des

Quelques leaders d'opinion ont accepté de nous livrer leur bilan de l'année écoulée et leurs prévisions pour celle qui s'annonce.

- ❶ *Quelle a été pour vous l'évolution la plus marquante du secteur de la santé en 2013 ?*
- ❷ *De façon plus générale, quel est l'événement qui vous a le plus touché cette année ?*
- ❸ *Que souhaitez-vous à la kinésithérapie en 2014 ?*
- ❹ *Quelle sera votre grand défi en 2014 ?*

pratiques ainsi que la poursuite des travaux et propositions en ce concerne les compétences particulières.

J'aimerais que l'année 2014 puisse aussi permettre l'édition et la diffusion d'une brochure reprenant le profil de compétences des kinésithérapeutes.

Je souhaiterais également qu'il y une plus grande interaction entre les différents conseils et groupes de travail. Ainsi par exemple la proposition d'une alternative au remplacement de l'examen kiné donnant accès à la nomenclature INAMI dans le cadre du contingentement pourrait faire l'objet d'un travail commun entre le Conseil National de la Kinésithérapie et le groupe de travail kinésithérapie de la Commission de Planification des professions de soins de santé.

Je souhaite qu'en 2014 une alternative soit trouvée en remplacement de l'examen kiné donnant accès à la nomenclature INAMI dans le cadre du contingentement, de pouvoir harmoniser les formations donnant accès aux diplômes de kinés dans les 2 communautés après définition des différentes qualifications.

- ❹ Garder un système de santé cohérent après la réforme institutionnelle et le transfert de certaines compétences des soins de santé vers les communautés par la mise en place d'accords de coopération efficaces.



Yves Henrotin, professeur à l'Université de Liège, vice-président du Conseil National de la Kinésithérapie, Chef de service Kinésithérapie et réadaptation Hôpital Princesse Paola Marche-en-Famenne

❶ En 2013, la politique des soins de santé s'est inscrite dans la continuité des initiatives lancées les Ministères de la santé et des affaires sociales durant la période 2010-2012 comme le « trajet de soins », le « dossier médical global » ou encore

les « programmes qualités ». Dans le secteur de la kinésithérapie, je me suis réjoui de la reprise des activités du Conseil National de la Kinésithérapie (CNK) au terme d'une longue période d'inactivité liée à la crise gouvernementale. L'installation de ce Conseil a permis la relance des débats sur des matières très sensibles comme l'accès direct à la kinésithérapie, les titres et compétences particulières

des kinésithérapeutes ou encore la mise en place d'un Ordre des kinésithérapeutes. Le CNK est l'organe consultatif du Ministère de la Santé en matière de kinésithérapie et son avis est prépondérant lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

- ❷ Sans hésitation le Prix Nobel de Physique attribué au Professeur François Englert pour sa contribution à la découverte du boson scalaire. En tant que scientifique, je peux mesurer l'ampleur du travail réalisé par ce chercheur. Ce prix a permis au grand public de prendre conscience de la qualité de la recherche menée au sein de la fédération Wallonie-Bruxelles. Il a également mis en évidence toutes les vertus de la recherche fondamentale éloignée des enjeux économiques de la recherche appliquée.

- ❸ Premièrement, la mise en place de la commission d'agrément des qualifications particulières en kinésithérapie. En 2011, le Conseil National de la Kinésithérapie a soumis à la Ministre Onkelinx les projets d'arrêtés ministériels fixant les critères permettant à un kinésithérapeute de se prévaloir d'une compétence particulière en kinésithérapie. Ces textes définissaient avec précision le programme des formations (théorie, pratique, stages) ainsi que les critères d'agrément et de conservation de l'agrément. A ce jour, la Ministre n'a toujours pas signé ces arrêtés ministériels, malgré les relances du CNK.

Deuxièmement, un enseignement de qualité en 5 ans au sein de la fédération Wallonie-Bruxelles. En 2013, l'enseignement de la kinésithérapie est toujours dispensé en quatre ans alors que les autres licences (notamment l'éducation physique) ont fait le pas. Cette cinquième année est indispensable à l'intégration des nouvelles connaissances et techniques dans la formation des kinésithérapeutes, mais aussi à une formation répondant aux critères d'accès aux compétences particulières définis par le CNK, et enfin de faciliter l'accès au doctorat et donc à la recherche pour les kinésithérapeutes. Le récent projet du décret « paysage » de l'enseignement supérieur présenté par le Ministre Marcourt devrait accélérer la mise en place de cette 5ème année. A suivre...

- ❹ Dans le domaine de la kinésithérapie, mon plus grand défi sera de relancer les activités de la Société Scientifique de Kinésithérapie (SSK) dont les activités ont cessé en 2010. Ma première action sera de prendre contact avec les dirigeants de la société scientifique flamande, la « Wetenschappelijke Vereniging van Vlaamse Kinesitherapeuten (WVVK), afin de définir un cadre de collaboration entre les deux sociétés. Je pense que face à la pléthore de congrès et de réunions scientifiques, il faut rationaliser ! Une solution pourrait être de fédérer les deux entités. Ensuite, je réunirai des représentants des associations professionnelles, de pro-Q-kiné, des Universités et des Hautes Ecoles (chercheurs et enseignants) afin de redéfinir les objectifs et le mode de fonctionnement de la SSK. Je pense qu'à l'instar des autres disciplines médicales, la kinésithérapie a besoin d'un congrès national qui serait pour les kinésithérapeutes belges un lieu de rencontre et de partage. ●



Programme du symposium **ABTERNA** 22 mars '14

Centre Hospitalier Neurologique William Lennox

Thème : **La sclérose en plaques**

8h30 Ouverture du symposium

9h00 **Mot d'accueil**

Dr Souraya El Sankari, Modératrice, Neurologue - Cliniques Universitaires St-Luc

9h15 **Sclérose en plaques : re-discovery & re-emphasis**

Dr. Lysandropoulos, Unité de Neuroimmunologie - Hôpital Erasme

10h15 **Le point sur la fatigue chez le patient SEP**

Prof. Jacques Duchateau, Faculté des Sciences de la Motricité - ULB

10h45 Pause

11h15 **SEP et réentraînement à l'effort ... pour quels bénéfices ?**

Ralph Delire et Sarah Seignan, Kinésithérapeutes en neurologie

11h45 **Rééducation posturale des patients atteints d'une SEP**

Olivier Agnoni, Kinésithérapeute - Groupe Hospitalier de l'Institut Catholique Lillois (France)

12h15 **Le vécu des patients atteints d'une SEP**

Michelle Pirard, Psychologue et psychothérapeute - Centre National de la Sclérose en plaques

12h45 Conclusions du symposium

Jacques Mignolet, Modérateur, Kinésithérapeute neuro-revalidation - CHU Brugmann

Accréditation demandée - Inscription en ligne sur le site internet : www.abterna.be

Entrée : 40 euros par virement avant le 15 mars 2014 (15 euros pour les étudiants)
50 euros sur place (20 euros étudiants) - Infos et renseignements : tél. 010/430.259

Avec le soutien de :



Grâce à AxxTar, fini les soucis administratifs !

Vos patients ont de plus en plus de mal à payer ou brossent carrément la dernière séance pour échapper à l'addition ? La solution, c'est AxxTar, le service de tarification mis sur pied spécialement pour les kinésithérapeutes par Axxon et LTD3. Vous avez dit « tracasseries administratives » ? Pas si Axxon vous donne un coup de pouce !



Le petit dernier des avantages Axxon

Axxon a conclu tout récemment un partenariat avec le bureau de tarification LTD3, qui possède près de 30 ans d'expérience dans la facturation des prestations de soins, principalement par le biais du tiers-payant. Quelque 3.000 dispensateurs (kinés, médecins, dentistes et infirmiers indépendants) font actuellement appel à ses services pour alléger leur charge administrative. C'est en collaboration avec cette entreprise spécialisée qu'Axxon a conçu AxxTar, un service de tarification collectif destiné à tous les kinésithérapeutes, qui sera disponible dès le 1er avril 2014.

En pratique

AxxTar vous offre la possibilité de faire percevoir l'intégralité de vos honoraires par un service externe. La somme que le patient vous donne en mains propres peut donc être limitée au seul ticket modérateur, mais vous pouvez aussi décider de tout faire transiter par AxxTar et de ne plus rien régler directement avec votre client. Dans ce cas, vous ne donnez plus l'attestation de soins donnés au bénéficiaire mais vous la faites parvenir à AxxTar par l'un des canaux détaillés ci-dessous.

Au moyen de l'application easyTar®

Une première possibilité est d'utiliser easyTar®, une application novatrice développée par LTD3 qui sera également disponible pour les kinésithérapeutes dès 2014. Elle vous permettra de traiter vos prestations sur votre pc, smartphone ou tablette 24 heures sur 24... et d'oublier les bonnes vieilles attestations papier : il vous suffira d'introduire une seule fois les données du patient ou de les importer au moyen d'un lecteur de carte d'identité

Tiers-payant : quelles prestations ?

1. Si vous avez adhéré à la Convention et stipulé que vous optiez pour la facturation en tiers-payant, vous pouvez appliquer ce système aux prestations suivantes :

a. Toutes les prestations qui entrent dans le cadre d'une pathologie lourde (liste E) :

	Pathologies lourdes (liste E)							
	Cabinet privé	Cabinet hospitalier	Cabinet service médical	Au domicile du bénéficiaire	Institution pour handicapés ou patients psychiatriques 20 min. et 10 min.	Bénéficiaire hospitalisé	Centre de réhabilitation conventionné	Maison de repos 20 min. et 10 min.
Séance individuelle, 30 min.	560652	560770	560895	561013	561131	561245	561315 - 561326	561352
Séance individuelle sans "durée"	560674	560792	560910	561035	561153	561260	561330 - 561341	561374
2e séance au cours de la même journée	560696	560814	560932	561050	561175	561282		561396
Rapport écrit	560711	560836	560954	561072	561190			561411
Examen consultatif	560733	560851	560976	561094				
Séance individuelle, 60 min.	560755	560873	560991	561116	561212	561304		
Drainage lymphatique, 60 min.	639332	639354	639376	639391	639413	639446	639450 - 639461	639472
Drainage lymphatique, 120 min.	639494	639516	639531	639553	639575	639601	639612 - 639623	639634
Séance individuelle, 45 min.	562332	562354	562376	562391				
2 périodes de traitement, 60 min.	562413	562435	562450	562472				

b. Toutes les prestations dispensées au sein d'un centre de réhabilitation (y compris pathologies E) :

Prestations dispensées dans un centre de réhabilitation conventionné	
Pathologies courantes	
Séance individuelle, 30 min.	560534 - 560545
Séance individuelle, 15 min.	560556 - 560560
Pathologies graves (liste E)	
Séance individuelle, 30 min.	561315 - 561326
Séance individuelle sans « durée »	561330 - 561341
Drainage lymphatique, 60 min.	639450 - 639461
Drainage lymphatique, 120 min.	639612 - 639623
Situations particulières	
2e séance le même jour	561551 - 561562
Kinésithérapie périnatale	
Individuelle zitting, 30 min	561713 - 561724
Pathologie fonctionnelle aiguë (FA)	
Séance individuelle, 30 min.	563570 - 563581
Séance individuelle, 15 min.	563592 - 563603
Pathologie fonctionnelle chronique (FC)	
Séance individuelle, 30 min.	564174 - 564185
Séance individuelle, 15 min.	564196 - 564200
Drainage lymphatique, 45 min.	639774 - 639785

2. Autres prestations :

Pour les autres prestations de kinésithérapie, vous pouvez appliquer le tiers-payant sans autorisation de la mutuelle moyennant respect des conditions spécifiques des exceptions à l'interdiction du tiers-payant. Soit, concrètement :

- a. Lorsque les prestations sont dispensées à un patient bénéficiaire de l'intervention majorée (le 3e chiffre du code du bénéficiaire est un « 1 » : p.ex. 111/111, 131/131...).
- b. Lorsque le bénéficiaire se trouve dans une situation de difficulté financière individuelle et occasionnelle.
- c. Lorsque les prestations sont dispensées à un patient qui décide au cours du traitement ou se trouve dans le coma.

Et si mon patient n'a pas droit au tiers-payant ?

L'application du tiers-payant est déjà possible pour de nombreux patients. Le groupe des bénéficiaires de l'intervention majorée (patients OMNIO ou VIPO, reconnaissables au code bénéficiaire se terminant par un « 1 » sur leurs vignettes de mutuelle, p.ex. 111/111, 131/131...) est par exemple déjà passablement étendu. Il arrive toutefois également que les patients dont le code se termine par « 0 » (p.ex. 110/110) ne soient pas en mesure de vous payer, sans qu'il soit toujours possible d'avoir recours au tiers-payant. Dans ce cas de figure, envoyez simplement l'attestation au service de tarification en demandant d'envoyer une facture à l'intéressé. Le patient paiera le montant dû directement au service de tarification, qui vous le transférera lors du prochain paiement mensuel.

Nouveau



MOBILIFT M6[®] PHYSIO

Les techniques LPG[®]
destinées aux thérapeutes

**SPÉCIALEMENT CONÇU POUR
ET PAR LES KINÉSITHÉRAPEUTES,**

le nouveau MOBILIFT M6[®] Physio intègre près de 30 ans d'expertise LPG[®] et se révèle comme l'outil indispensable pour un traitement rapide, efficace et complet du tissu sain et du tissu lésé. Véritable concentré de technologie, il met à votre disposition les derniers brevets LPG[®], Roll Motorisés IMR* et Lift Motorisés MPF** pour une mécanisation et une mobilisation tissulaires uniques, à l'efficacité validée par la science et reconnue par le monde médical... et les patients.

**Souhaitez-vous une démonstration ?
Téléphonez au 02/332 25 85**

COMPACT* ET MOBILE**

**EFFICACE POUR TOUS VOS
TRAITEMENTS TISSULAIRES**

EFFET ANTALGIQUE

RÉPONSE TISSULAIRE ACCÉLÉRÉE



*Independent Motorized Roll, **Motorised Pulsating Flaps,
***Dimension [L x l x h] : 310 x 260 x 410 mm

www.lpgbenelux.com

TARIFICATION

Johan Heselmans

électronique pour pouvoir associer chaque prestation au bénéficiaire correspondant en deux temps, trois mouvements. Lorsque vous sélectionnez la prestation ad hoc, easyTar® affichera immédiatement l'honoraire qui y correspond, le montant que vous toucherez directement via la mutuelle et le ticket modérateur à réclamer au patient. L'application se chargera ensuite en quelques secondes de traiter la ou les prestation(s) et d'enregistrer une attestation électronique... que vous n'aurez plus qu'à faire suivre au service de tarification. Les éventuelles prescriptions pourront être transmises séparément, soit par la poste, soit par le biais d'une pharmacie membre du système de courrier interne.

A partir de là, le service de tarification s'occupe de tout : d'effectuer les vérifications nécessaires, d'imprimer les attestations reprenant vos prestations, d'y agraffer les prescriptions correspondantes et d'envoyer les documents aux différentes mutuelles, avec les listes récapitulatives rédigées par ses soins. En outre, il se charge également du suivi des paiements et des éventuels refus ou suppléments des mutualités. La totalité de vos honoraires seront versés sur votre compte en banque une fois par mois, à une date convenue à l'avance. Vous serez ainsi assuré du traitement et du paiement correct et rapide de vos prestations.

Un tarif uniforme grâce au partenariat entre Axxon et LTD3

Grâce à notre partenariat, LTD3 propose aux membres d'Axxon un tarif uniforme tout compris correspondant à 2,48 % (hors TVA) du montant facturé total. Si LTD3 facture pour vous l'équivalent de 1.000 euros de factures en tiers-payant, il vous en coûtera donc 24,80 euros. Ce prix inclut tous les aspects du service, et constitue de surcroît une dépense professionnelle déductible. Ce service est toutefois également accessible aux non-membres, qui bénéficieront d'un tarif unique de 2,80 %.

Par voie informatique

Il existe déjà à l'heure actuelle une suite de logiciels disposant d'un module d'exportation permettant d'expédier les prestations encodées par vos soins au service de tarification par voie électronique. Les autres logiciels labélisés ont également la possibilité d'exporter une liste sous un format simple qui pourra ensuite être introduit dans le programme de notre service de tarification. Des négociations sont toutefois aussi en cours avec les différents producteurs en vue d'intégrer le module d'exportation à leurs outils.

Vous préférez continuer à travailler avec des attestations manuscrites? C'est également possible : il suffit d'envoyer vos attestations complétées et signées au service de tarification par la poste ou via le vaste réseau de pharmacies-relais, où vous pourrez déposer

chaque mois vos documents dans l'enveloppe sécurisée prévue à cet effet. LTD3 se chargera ensuite de les traiter et d'en assurer le suivi. Dans un contexte où l'informatisation gagne de plus en plus de terrain, nous souhaitons toutefois encourager le plus possible l'utilisation des moyens électroniques, plus simples, plus justes, moins chronophages... mais aussi, à terme, plus économiques !

Quelles prestations pouvez-vous facturer via AxxTar ?

Dès le 1er janvier 2015, le système du tiers-payant s'appliquera à toutes les prestations dispensées à des malades chroniques. Nous serons donc légalement obligés d'y avoir recours. Un certain nombre de prestations peuvent toutefois déjà être facturées en tiers-payant à l'heure actuelle. Vous en trouverez un aperçu dans l'encadré ci-dessous. ●

Pour de plus amples informations sur ce nouveau service d'Axxon, rendez-vous sur le site internet www.axxon.be > avantages > AxxTar

Les Prés d'Or

FORMATION

Drainage Lymphatique Manuel & Kinésithérapie « autour » du Cancer du sein

Module : « Printemps » : 15.03 – 29.03 – 26.04 – 10.05 – 24.05.2014

Assurée par **Bénédicte DOR**
Kinésithérapeute

Renseignements : www.lespresdor.be - info@lespresdor.be
04 342 30 14 - 0473 948 239

Les solutions pour une vie autonome à tout âge

- à Plus de 150 exposants et partenaires
- à Une mine d'informations, de services, de produits
- à Conférences, expositions, spectacles, films...
- à Parcours de mise en situation
- à Tourisme accessible
- à *Cap Handisport !*

SINGULIER PLURIEL +32 (0)4 225 20 05 – www.autonomies.be



www.facebook.com/autonomies



EN PARTENARIAT
AVEC AXON

HANDICAP | DÉPENDANCE | VIEILLESSE



autonomies

7^{ème} édition

Le salon pour et avec la personne handicapée

JEUDI 24, VENDREDI 25 &
SAMEDI 26 AVRIL 2014
10 > 18h | HALLES DES FOIRES DE LIÈGE

mobils
ergonomic
BY
MEPHISTO

COLLECTION PRINTEMPS / ÉTÉ 2013



MATELASSAGE
SOFT
INTEGRAL

PIEDS DOULOUREUX ? PLUS MAINTENANT !

Nous portons des chaussures MOBILS,
intégralement matelassées.



www.mephisto-shop.com

ET MARCHER DEVIENT UN PLAISIR

Aix-en-Pce
16 bis, place Verdun
04 42 38 23 23

Marseille
93 rue Paradis
04 91 53 53 00

Avignon
4 rue de la République
04 90 86 11 43

Incontinence chez les personnes âgées



La prévalence de l'incontinence urinaire et de l'incontinence anale augmente avec l'âge et affecte plus les femmes que les hommes. Elle varie pour l'incontinence urinaire de 27 % pour les moins de 65 ans à 74 % pour les plus de 95 ans. Elle atteint même 82 % pour les personnes âgées alitées. En ce qui concerne la prévalence de l'incontinence anale, aucune différence notable n'est observée selon le sexe; la prévalence moyenne étant de ~10%.

Ces épisodes d'incontinence sont souvent associés avec des sentiments de honte et de stigmatisation sociale, à une comorbidité importante et à un coût très élevé pour la société. L'incontinence est d'ailleurs la première raison pour laquelle les patients sont placés en maison de repos !

Les conséquences sociales et psychologiques, encore plus importantes pour les incontinences anales qu'urinaires, sont telles que les personnes incontinentes ont tendance à diminuer leurs activités sociales et leur participation à des activités physiques, ce qui mène in fine non seulement à un isole-

ment social, mais aussi à une baisse globale de la santé.

Même si les processus physiologiques liés au vieillissement affectent les systèmes urinaire et ano-rectale, vieillir en soi n'est pas la cause de l'incontinence. Celle-ci peut être un symptôme d'une maladie neurologique telle que le Parkinson, la SEP, le diabète; elle peut également être associée à une infection urinaire ou la prise de médicaments. ●

Retrouvez l'article complet dans l'Exclusif,
l'édition réservée aux membres.



AXXON exclusif

SAUF ABONNEMENTS SPÉCIAUX AUX MEMBRES

WHIPLASH

Dr. Raf Van Paesschen et Barbara Cagnie, PT, PhD Med SC



Whiplash : le point des connaissances

Le coup de fouet cervical ou whiplash est un traumatisme en trois phases qui touche le bas du dos, la nuque et le cerveau. Des études scientifiques ont prouvé que, suivant la force de l'accélération et la présence éventuelle d'une prédisposition génétique, il peut même provoquer une commotion (traumatisme cranio-cérébral léger).



On désigne par le terme de Whiplash Associated Disorders (WAD) les symptômes qui se manifestent suite à un coup de fouet cervical. Ceux-ci sont classés en fonction de leur gravité (grade 0 à IV) et de leur durée (chronique = persistance des plaintes durant plus de trois mois). On parlera d'une symptomatologie chronique lorsque, à côté de la douleur, de la raideur (grade I) et des symptômes cervicaux, des points de pression douloureux et d'une perte de mobilité (grade II), le patient souffre également de problèmes tels que fatigue, troubles de la concentration, troubles mnésiques et problèmes psychologiques

(dépression, nervosité, troubles du sommeil, instabilité émotionnelle...).

Quels sont les moyens diagnostiques et thérapeutiques ?

Plusieurs disciplines sont susceptibles d'intervenir dans le diagnostic, qui nécessitera donc une collaboration multidisciplinaire : médecine physique/revalidation, neurologie/neurochirurgie, algologie/endocrinologie et kinésithérapie/ostéopathie/thérapie manuelle. Le traitement pourra quant à lui reposer sur un certain nombre de thérapies classiques, mais aussi sur la neuromodulation (stimula-



Le 28 septembre 2013, l'asbl flamande Whiplash organisait à l'hôpital universitaire d'Anvers son 16e congrès consacré à ce traumatisme et aux connaissances les plus récentes en la matière.

Le Dr Raf Van Paesschen a présenté à cette occasion un exposé consacré à l'utilisation de la neuromodulation dans cette indication, tandis que sa consœur Barbara Cagnie s'est intéressée aux modifications structurales et fonctionnelles que ce traumatisme cervical provoque au niveau des muscles du cou.

tion électrique de zones spécifiques du système nerveux).

Certains patients seront confrontés à des troubles persistants de la concentration et de la mémoire et/ou à des douleurs chroniques. Pour bien les prendre en charge, il sera nécessaire de disposer d'une imagerie claire et de pouvoir s'appuyer sur une bonne collaboration interdisciplinaire. ●

Dans l'Exclusif, vous retrouverez un article dédié à cette problématique.



UN CAFÉ AVEC ...

Kim Caluwé: du sang neuf pour l'équipe d'Axxon

Axxon s'est récemment dotée d'une nouvelle équipe de direction qui entend bien lui donner un souffle nouveau. Mais qui sont-ils, ces nouveaux administrateurs ? Qu'est-ce qui les motive à s'investir dans notre organisation professionnelle, et à quoi consacrent-ils leur temps libre ?



Dans notre nouvelle rubrique « Un café avec... », nous vous proposons de découvrir les hommes et les femmes qui composent notre nouveau conseil d'administration au travers d'une série de questions tantôt professionnelles, tantôt plus personnelles. C'est à Kim Caluwé (37 ans), qui entame son premier mandat au sein de l'équipe dirigeante, que revient l'honneur d'essayer les plâtres.

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots dans quel contexte vous exercez la kinésithérapie ?

En 2001, après une licence en éducation physique et en réhabilitation motrice à la KU Leuven, j'ai commencé à travailler comme kiné au service des brûlures, de la réhabilitation manuelle et des soins intensifs des cliniques universitaires de Louvain. J'occupe actuellement la fonction de kinésithérapeute-chef pour les différents campus de l'hôpital (Gasthuisberg, Pellenberg, St. Pieter-St. Rafael et centre de conseil médico-sportif). Mon travail consiste à diriger neuf responsables de zones de soins qui assument à leur tour la direction opérationnelle d'environ 140 kinés – le tout en étroite collaboration avec une bonne partie des programmes de soins de l'UZ Leuven et avec la faculté de réhabilitation et sciences de la motricité de la KU Leuven.

Qu'est-ce qui vous a poussée à vouloir endosser une fonction d'administratrice en sus de ce poste sans doute déjà très prenant ?

Il y a eu deux grandes raisons. Tout d'abord, nous sommes confrontés au cours de nos activités quotidiennes à des problématiques qu'il n'est pas possible de résoudre entre les quatre murs de l'hôpital. Je songe notamment à la rétribution des kinésithérapeutes (qui reste souvent inférieure au niveau universitaire), au fossé entre les besoins en soins et le financement par le biais de la nomenclature qui y correspond, à l'absence d'un réseau transparent qui permettrait un renvoi qualitatif à la première ligne...

D'autre part, j'ai toujours été frappée par le faible nombre de kinésithérapeutes salariés qui sont membres d'Axxon – la liste des affiliés est éloquent à ce sujet. Plutôt que de chercher où est la cause et où est l'effet dans ce véritable cercle vicieux, je veux m'investir pour faire changer les choses. Je suis convaincue qu'Axxon est et doit être l'organisation professionnelle de tous les kinés, quel que soit leur statut.

Voilà, c'est ce qui m'a motivée : je préfère prendre le taureau par les cornes que d'attendre sans rien faire que ces deux problèmes s'améliorent d'eux-mêmes.

Quelles sont les tâches qui vous attendent au cours des quatre prochaines années en tant qu'administratrice, et comment pensez-vous les réaliser ?

Dans un premier temps, je devrai surtout m'efforcer de m'intégrer à

l'organisation, et je tiens d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui m'y ont déjà aidée jusqu'ici.

J'essaie tout d'abord de m'investir de mon mieux dans ma fonction de membre suppléante au sein du Conseil National de la Kinésithérapie, et plus spécifiquement du groupe de travail qui planche sur l'adaptation de l'AR 78.

A plus long terme, je ne sais pas encore très bien comment je vais définir précisément mon cahier des charges, mais mon 'core business' s'inscrit en tout cas dans le cadre de la kinésithérapie hospitalière et du statut salarié. Je m'explique :

Kinésithérapie hospitalière

A l'heure actuelle, il n'existe plus aucun forum pour les thérapeutes hospitaliers, alors que ce secteur a un réel besoin de concertation, de benchmarking et de transfert de savoir-faire. L'ancienne cellule « kinésithérapie hospitalière » de la VKV n'a jamais été réactivée au sein d'Axxon ; mon ambition est donc de reprendre ce flambeau, en collaboration avec Johan Heselmans et Eric Brassinne. L'objectif est de renouer la communication avec la base afin de lui demander quelles sont les questions qu'elle voudrait voir aborder au sein d'Axxon. Le 21 novembre, une première rencontre est prévue avec les responsables des kinésithérapeutes hospitaliers afin de réfléchir aux thèmes sur lesquels Axxon pourrait travailler ces prochaines années. Nous voulons mettre en place une communication ouverte avec les collègues concernés ; nous allons commencer par les responsables, mais nous ne manquerons pas d'impliquer aussi plus largement les travailleurs de terrain dans une collaboration transparente. Et les questions ou remarques à ce sujet sont toujours les bienvenues !

Kinésithérapie salariée

Ce statut ne concerne évidemment pas que les hôpitaux, puisque la moitié seulement des kinésithérapeutes salariés travaillent dans ce contexte. Ils sont également très nombreux dans les maisons de repos pour personnes âgées (23 %) ou les centres de réhabilitation (11 %), mais on en trouve aussi quelques-uns dans l'enseignement spécial, les maisons médicales, etc.

Les résultats de l'enquête Ipsos Public Affairs 2012 révèlent que, tous diplômes, régions et langues confondus, les kinésithérapeutes salariés interrogés sont plus nombreux (61 %) à travailler exclusivement sous ce statut que sous statut mixte salarié/indépendant (39 %).

Un élément important est que la rémunération des kinésithérapeutes salariés est souvent inférieure au niveau universitaire, alors que les nouveaux venus dans la profession sont aujourd'hui tous titulaire d'un diplôme de master. Sans vouloir éveiller de vains espoirs, je souhaite néanmoins m'engager à travailler sur ce thème.

A votre avis, quel est le plus grand défi qu'Axxon va devoir relever ?

Il y en a tant ! Ces quatre dernières années, Axxon a fait ses premiers pas en tant que seule organisation représentative du secteur, et c'est

à présent au nouveau conseil d'administration de poursuivre sur cette lancée positive tout en lui donnant un nouvel élan. Nous allons également être impliqués dans une 6^e réforme de l'Etat qui s'annonce pour le moins délicate.

Nous allons devoir utiliser plus intelligemment des budgets limités – certainement dans le secteur hospitalier, mais aussi ailleurs. La déparasitisation et le décloisonnement exigeront aussi des kinésithérapeutes une attitude plus multidisciplinaire. Pour Axxon, ce sera dans ce contexte en perpétuelle mutation un grand défi que de monter dans le train de l'approche multidisciplinaire et du financement des programmes de soins sans perdre de vue la défense de la profession. A titre personnel, comme je l'ai déjà dit plus haut, je pense qu'un autre défi sera pour Axxon d'intégrer aussi les kinésithérapeutes salariés. Et je veux m'y attacher en collaboration avec d'autres collègues.

Comment vous y prenez-vous pour faire la promotion d'Axxon chez vos collègues qui ne sont pas encore membres ?

Rejoindre Axxon, c'est donner une voix à la défense professionnelle et être ou rester informé de ce qui se passe dans notre métier. Pour moi, être membre de l'unique organisation professionnelle représentative du secteur relève donc de l'évidence.

Dans le futur, il faudra néanmoins accorder plus d'attention aux kinésithérapeutes salariés : mon ambition est, en me concertant avec eux, de parvenir à rendre l'affiliation plus attrayante pour ce sous-groupe spécifique. A terme, je suis convaincue qu'il ne sera plus nécessaire de promouvoir l'affiliation à Axxon : les raisons s'imposeront d'elles-mêmes.

Encore une ou deux questions personnelles. Que faites-vous dans votre temps libre ?

Après mes études, je suis partie à l'étranger pendant un an et demi pour faire de la réhabilitation dans les pays en développement, et c'est une cause qui continue à me tenir à cœur. Je suis impliquée dans deux organisations, l'une en Amérique latine (www.tumbador.be) et l'autre en Afrique (www.uzleuven.be/lumos).

Je suis aussi monitrice dans les écoles de Jiu-jitsu Magda De Sutter qui nourrissent une vision ni compétitive ni agressive, mais au contraire plutôt réaliste de l'autodéfense. Lorsque mon emploi du temps bien chargé me le permet, je m'efforce d'y participer à l'encadrement des cours en tant que ceinture noire 2^e dan.

Cette nouvelle fonction n'est-elle pas difficile à concilier avec votre vie privée ?

Difficile, certainement, mais pas impossible ! (*clin d'œil complice*) Mes clés pour y parvenir sont l'efficacité, oser déléguer et poser des limites lorsque c'est nécessaire. ●

En 2014, « Un café avec... » rejoindra les rubriques fixes d'Axxon Exclusif, notre édition réservée aux membres. Dans le numéro de février, ce sera au tour de Patrick Wérrion de répondre à nos questions.

LE REGISTRE DE LA QUALITÉ

Le déclic qualité : le registre de la qualité et la liste de conformité consacrée au cabinet

La qualité et son amélioration sont l'un des fers de lance de la nouvelle équipe dirigeante d'Axxon. Développée par de nombreux acteurs, cette notion doit aussi répondre à une foule de critères différents.



Comme le rappelle le site internet de Pro-Q-Kine, les kinésithérapeutes belges ont aujourd'hui la possibilité de s'engager dans une trajectoire d'amélioration de la qualité, axée sur la gestion des compétences, l'excellence des soins, l'organisation de la prise en charge et de la pratique et une informatisation conforme à leurs besoins. Ce trajet concrétise les quatre piliers d'un traitement de qualité sur mesure

en fonction des nécessités et possibilités du secteur. L'objectif est qu'il puisse s'appuyer sur un soutien scientifique et logistique, en faisant primer des critères tels que la faisabilité et la convivialité.

Le registre de la qualité

La profession elle-même devra toutefois aussi apporter sa pierre à la réflexion et lancer certaines mesures d'amélioration de la qualité. En vue de lui fournir le soutien logistique nécessaire, un registre de la qualité sera mis en ligne au printemps 2014 – en combinaison avec un outil pratique pour aider les prestataires à compléter la liste de conformité « cabinet ».

Ce n'est probablement que d'ici fin 2015 que les autorités publieront le registre de la qualité officiel des kinésithérapeutes dans le giron du Conseil de la Qualité en Kinésithérapie. En attendant, Axxon lancera donc son propre registre début 2014 en collaboration avec Pro-Q-kine.

Qui sera repris dans le registre ?

Tous les kinésithérapeutes qui disposent d'un portfolio sur PE-online seront repris dans le registre, mais ceux qui répondent aux critères de qualité y seront mis en valeur de façon plus visible. Pour cela, le prestataire doit totaliser un certain nombre d'heures de formation continue, compléter des listes de conformité (« *checklists* ») consacrées à l'organisation de son cabinet et à la tenue de ses dossiers, réaliser une enquête-patients et enfin participer à des séances de *peer review* dans le cadre d'un GLEK.

Nous sommes bien conscients que les kinésithérapeutes repris dans le registre ne sont pas nécessairement les seuls à faire un travail de qualité, et il ne fait aucun doute pour nous que tous les professionnels de terrain démontrent jour après jour qu'ils disposent de toutes les compétences nécessaires pour offrir une prise en charge optimale à leurs patients. Le grand atout de ce registre est toutefois qu'il permet au kinésithérapeute de prouver qu'il suit une formation continue axée sur les quatre piliers bien connus que sont la compétence, la qualité des soins, l'organisation et l'informatisation.

Si, pour une raison ou pour une autre, vous ne souhaitez pas être repris dans ce registre, vous avez toujours la possibilité de vous en désinscrire en contactant Axxon par les canaux de communication habituels.

Intérêt sociétal du registre de la qualité

En plus d'offrir une reconnaissance visible au kinésithérapeute, le registre de la qualité est également une source d'information pour les patients potentiels, les médecins et les autres prestataires de soins. Les associations de médecins et de patients réclament aujourd'hui de plus en plus de transparence quant à la qualité des soins. Encourager

Liste de conformité « cabinet »

Pour vous aider à y voir plus clair dans nos *checklists*, nous allons également lancer en janvier 2014 une nouvelle fonctionnalité dans la section « membres » de notre site internet – un outil bien pratique qui vous aidera compléter plus facilement la liste de conformité consacrée au cabinet. Grâce à un complément d'information sur l'infrastructure, la sécurité, la communication, les obligations légales et professionnelles, etc., Axxon vous aidera non seulement à compléter correctement le document mais aussi à vous assurer que tous les aspects de vos activités sont parfaitement en ordre.

Pour prendre un petit exemple, vous savez évidemment que votre cabinet doit disposer d'un extincteur, mais connaissez-vous également les différents critères auxquels cet appareil doit répondre ? Notre nouvelle fonctionnalité vous permettra de les contrôler en quelques clics, et elle pourra même vous aider à trouver le modèle qui correspond le mieux à vos besoins.

Cet outil bien pratique pourrait également à l'avenir faire l'objet d'une activité de GLEK.

Très bientôt, la qualité ne sera plus qu'à quelques clics de souris !

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur le site internet de Pro-Q-kine (<http://www.pqk.be/fr/règlement>) et dans notre cahier qualité de septembre 2013.

cette tendance répond à plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle favorise l'émancipation du patient mais aussi l'amélioration du niveau des soins : comme personne n'a évidemment envie d'apparaître comme le dernier de la classe, le fait de mettre en lumière les différences de qualité entre prestataires peut être un important incitant à surveiller et développer cet aspect. Par ailleurs, la transparence répond aussi à la nécessité de rendre des comptes à la société (puisque notre secteur est financé par des moyens publics), sans compter qu'elle aidera également les malades à poser un libre choix informé.

Les mécanismes du marché jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur des soins de santé. Le plus souvent, les patients ont le

choix entre plusieurs prestataires... mais à l'heure actuelle, leur décision ne peut guère se baser que sur le bouche-à-oreille ou les recommandations d'un autre prestataire. Une transparence accrue est donc aussi synonyme d'informations supplémentaires pour leur permettre de faire un choix judicieux.

Pour contribuer à répondre à ce besoin de transparence, Axxon accordera dès début 2014 une place bien visible au registre de la qualité sur un nouveau site internet destiné aux patients, qui sera créé tout prochainement. En sus de cet aspect « promotion de la qualité », celui-ci proposera aussi des recommandations et conseils de prévention à des groupes de malades spécifiques, ainsi que des programmes d'exercices téléchargeables visant à encourager un mode de vie plus sain.

Le registre de la qualité utilisera également différents canaux pour toucher une foule d'autres dispensateurs de soins (de première ligne), notamment des organisations de médecins (cercles de médecine générale, etc.), d'infirmiers, de dentistes, de pharmaciens... Renouveler votre affiliation à Axxon en 2014 sera donc un investissement payant, cela ne fait aucun doute ! ●



Spécialiste en location d'appareils M P C



Encouragez vos patients à louer un appareil à Mobilisation Passive Constante (MPC) pour genou, cheville, épaule, coude, pied bot, poignet, main ou doigts.

- * Location d'appareils pour le genou à partir de €70 (ex.TVA)/semaine
- * Gamme d'appareils MPC très complète pour toutes articulations
- * Les installations sont effectuées par des kinésithérapeutes

www.kinerent.be 0495/992480 hansvanbaarle@kinerent.be

Q&A

Ils sont déjà
membre

d' **AXXON**



“ Je suis sortie de l'école en juin 2013, je me suis directement affiliée «au cas ou». Il y a quelques semaines, j'ai pris contact avec Axxon par téléphone puis par mail. Monsieur Koszulap a pris le temps de faire des recherches et a répondu à mes questions avec clarté et précision. C'est rassurant de savoir que quelque soit les interrogations, Axxon est présent! ”

Marie Fiten

“ Membre d'une association professionnelle depuis mes débuts et d'Axxon depuis quelques années, je pense qu'il est important, dans une profession en mouvement et en pleine évolution, d'avoir, à ses côtés, un partenaire privilégié qui défend nos intérêts et qui répond aux différentes questions (juridiques, relatives à la nomenclature,...). ”

Alejandro Vazquez Val

“ Axxon me procure ce que je recherche dans une association professionnelle : informations utiles, services de qualité et une véritable communication avec ses membres. Ex-membre d'une autre association et très déçu par celle-ci, j'ai longuement étudié les différentes autres possibilités. J'ai fini par choisir Axxon. Je suis amplement satisfait par leur professionnalisme et ravi d'être un kinésithérapeute parmi eux. Je recommande Axxon pour une vraie défense de la profession de kinésithérapeute. ”

John Malengreaux

“ Dès les premiers jours où je me suis installée comme kinésithérapeute indépendante, je me suis affiliée, autrement dit, dès la fin de mes études il y a de ça 26 ans. J'ai connu l'AKB,... jusqu'AXXON. J'y ai rencontré des gens animés de la même ferveur à nous défendre qu'à mes premiers jours. Ces hommes et ces femmes qui ont consacré de leur temps libre et de travail afin de défendre la profession méritent tout notre soutien. Grâce à eux, beaucoup d'entre nous ont pu continuer leur travail pendant qu'eux amélioraient nos conditions de travail. C'est la seule association reconnue à tous les niveaux de pouvoir et qui défend chaque kinésithérapeute qu'ils soient du nord ou du sud du pays, une première en Belgique! Je ne comprends pas qu'il y ait encore à ce jour des kinésithérapeutes qui n'y soient pas affiliés, mais qui sont néanmoins heureux de bénéficier de toutes les avancées. Il faudrait que tous les kinésithérapeutes de Belgique se rendent compte du bienfondé d'une défense professionnelle qui nous défend d'une seule voix. Je suis fière d'être membre. ”

Anne Daisne

“ Mes chers Confrères,
Pourquoi me suis-je inscrit à AXXON ?
Principalement par confraternité: il est indispensable d'avoir une très bonne entente entre tous les kinésithérapeutes. Nous devons être plus coopératifs. Cet esprit de coopération n'est pas encore assez développé chez les kinésithérapeutes. Les autres professions libérales (médecins, dentistes, ...) entretiennent, très tôt à l'université, cet esprit de coopératisme.
Nous devons faire confiance aux élus qui négocient, pas toujours facilement, nos desiderata devant les ministres. Bien sûr, tout ce nous voulons n'est pas toujours accepté, loin de là. Nous sommes parfois déçus et même mécontents, mais après avoir exercé depuis 40 ans notre merveilleuse profession, je peux affirmer que plus que jamais l'union, en une seule confédération, fait et fera la force de l'évolution de notre profession. ”

Christian Bilenne

***Vous pouvez
compter sur
AXXON***

***AXXON
compte
sur vous!***

SOUTIEN PROFESSIONNEL

Axxon répond rapidement et soigneusement à toutes vos questions sur la législation, la réglementation, l'INAMI, la fiscalité et la déontologie. Axxon vous met sur la bonne voie lors du démarrage, de la réorganisation ou de l'arrêt de votre cabinet.

DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Atteindre des points de vue réfléchis pour une présence de la kinésithérapie au premier plan à tous les niveaux des soins de santé et au-delà, et ceci grâce aux contacts et à la concertation avec tous les partenaires dans le domaine des soins de santé. Axxon s'engage pour une défense professionnelle moderne, basée sur une concertation issue de points de vue solides et clairs. La priorité est donnée à une meilleure rémunération de la kinésithérapie et un remboursement réaliste des frais de déplacement.

VISION DE L'AVENIR

La kinésithérapie dans une société numérique.

Axxon est en plein dedans avec une participation active au Dossier Kinésithérapie Electronique, E-prescript, E-Health.

Garantir la qualité des soins.

Axxon donne un visage à la qualité via PE-online et les activités de formation dans des GLEKs, près des cercles.

Défendre les intérêts multiples.

La kinésithérapie du futur a plusieurs facettes. Axxon offre une place aux intérêts spécifiques dans son organisation et dans sa vision. Axxon oeuvre pour la légalisation de la demande directe des patients pour des soins sans prescription et pour un développement des compétences du kinésithérapeute sur le point de la prévention.

COTISATIONS 2014

	<i>par virement</i>	<i>domiciliation</i>
• Membre effectif indépendant en profession principale	206 euros	4 x 51,50 euros
• Membre avec statut mixte (<i>salarié et indépendant</i>)	206 euros	4 x 51,50 euros
• Membre salarié exclusivement	124 euros	4 x 31,00 euros
• Kinésithérapeute diplômé en 2013 (paiement avant le 31/12/13).....	90 euros	4 x 22,50 euros
• Kinésithérapeute diplômé en 2013 (paiement après le 31/12/13).....	93 euros	4 x 23,50 euros
• Parent travaillant dans le même cabinet. (<i>mari, femme, frère, sœur...</i>)	77 euros	4 x 19,25 euros
• Pensionné	77 euros	4 x 19,25 euros
• Etudiant adhérent (<i>pas de droit de vote</i>)	Gratuit	Gratuit

DEVENEZ MEMBRE D'AXXON, L'UNIQUE ASSOCIATION DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE DE LA KINÉSITHÉRAPIE EN BELGIQUE

KINEPOD CLINIQUE

Formation en Posturologie Ortho-Dynamique



Innovez en Dynamique
grâce à la Méthode OTTE

Formation en 4 jours

Recherche des causes des déséquilibres posturo-dynamiques

Rééducations dynamiques actives

Maxillo-faciales (ATMs), podales, oculo-motrices, tissulaires

Outils actifs et innovants de rééducation

Semelles intelligentes, gouttières dentaires, planches oculaires

www.kinepod.com

Inscription
secretariat@kinepod.com
Tél: 0478 77 14 10

Dates 2014

Bruxelles : 30-31 janvier 01-02 février
Anvers : 20-21-22-23 mars (en anglais)

Possibilité d'ouvrir votre clinique

Luxembourg : 20-21-22-23 mars
Paris : 12-13-14-15 juin



International Congress of Physiotherapy 2014

Imagerie mentale & observation motrice :
des fondements scientifiques aux applications cliniques
Samedi 25 janvier 2014 • de 8h30 à 17h Campus Erasme - Bâtiment F

Ces dernières années l'imagerie mentale et l'observation motrice suscitent la curiosité et font partie de la pratique courante dans des domaines aussi variés que la neurologie, l'orthopédie, le milieu sportif, l'apprentissage moteur, la réduction de la douleur,...

Ce congrès s'adresse aux thérapeutes intéressés d'acquiescer ou d'approfondir les fondements théoriques et de fournir les éléments nécessaires aux applications pratiques de ces différentes techniques.

Orateurs: I.Massat France, J.N.Missa Belgique, B.Dan Belgique, X.De Tiège Belgique, P.Jissendi France, C.Habas France, R.Delire Belgique, S.Baudry Belgique, G.Cheron Belgique, R.Selles Pays-bas, P.Godin Belgique, J.Cremers Belgique, J.Duchateau Belgique, C.Sauvage Belgique, D.Mouraux Belgique, A.Lachner Autriche, L.Evers Belgique, A.Berthoz France, A.Bengoetxea Belgique.

Prix:

Paiement anticipé par virement bancaire : 100 € - 80€ (étudiants)

Paiement sur place : 120 € - 100€ (étudiants)

Modalités d'inscriptions et plan d'accès www.erasme.ulb.ac.be/kinesitherapie

Organisation et informations: Service de Kinésithérapie • T + 32 2 555 32 57 •
M Physiotherapy.Congress-2014@erasme.ulb.ac.be

SYMPOSIUM



Succès de foule pour notre symposium

“Actualité en kinésithérapie”

Ce 16 novembre au CHU de Liège, vous étiez près de 200 à participer à notre symposium et ainsi contribuer à la réussite de cet événement.



Merci à tous pour votre confiance et rendez-vous dans notre numéro de février dans lequel vous trouverez un compte-rendu de cette journée qui s'est déroulée avec succès.

Axxon et Randstad Medical : la passion de la santé et du bien-être !

La sphère professionnelle des kinésithérapeutes est un monde à part, et leur travail exige de par sa nature même une formation, des connaissances et des aptitudes très spécifiques. Il est donc indispensable de développer une approche adaptée de la flexibilité et de la gestion des ressources humaines dans ce secteur.

Mettre en place un cadre de travail optimal où la flexibilité et la rapidité jouent un rôle de plus en plus déterminant en réponse à la demande du patient est l'un des grands défis auxquels sont aujourd'hui confrontés les kinésithérapeutes. Une petite enquête réalisée par Randstad au sein de la profession a permis de tirer les conclusions suivantes.

Les kinésithérapeutes...

- Cherchent une solution structurelle à leurs problèmes de remplacement (pour eux-mêmes ou pour un autre kinésithérapeute actif au sein de leur cabinet ou de établissement (hôpital ou MRS)).
- Souhaitent pouvoir solliciter un collègue qualifié de façon temporaire, à temps plein ou à temps partiel, afin de garantir la continuité des soins au sein de leur pratique.
- Préfèrent s'occuper de leurs patients que de perdre du temps à chercher un remplaçant.
- Accueillent favorablement l'idée d'un service de gestion des ressources humaines professionnel.



Depuis peu, Axxon a mis sur pied une solution sur mesure en partenariat avec Randstad

- Nous vous proposons un interlocuteur fiable, riche de plus de vingt années d'expérience dans le secteur de la santé.
- Des consultants ayant souvent eux-mêmes un profil (para)médical cherchent le remplaçant idéal pour reprendre temporairement vos fonctions ou celles de votre collègue.
- Vous avez également la possibilité de faire appel à un service de soutien juridique et à un vaste réseau de 11 filiales spécialisées dans le secteur de la santé, présentes un peu partout en Belgique.

Dès 2014, Axxon vous propose son service AxxFlex

Dès le 1^{er} janvier 2014, l'offre de services d'Axxon s'enrichira d'un petit nouveau, baptisé AxxFlex.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans



Vous souhaitez bénéficier de ce service et des nombreux autres avantages Axxon dans le futur ?

Affiliez-vous sans attendre ! Rendez-vous sur www.axxon.be et cliquez sur « affiliation » ou contactez-nous : info.fr@axxon.be – T 02/709 70 80

Découvrez aussi tous les avantages en ligne. Allez sur www.axxon.be, identifiez-vous et cliquez sur "avantages"

Etre membre d'Axxon vous donne accès à une série d'avantages que nous avons négociés pour vous.
Cette liste d'avantages est en permanente évolution.

Actuellement, nous travaillons assidûment afin d'élargir l'offre de services que nous vous proposons (énergie, avantages pour des voitures, services bancaires, service de remplacement, soutien administratif, troisième tiers-payant, etc.). Nous vous tiendrons informés des nouveaux avantages via notre **lettre d'information électronique, le Magazine Axxon et notre édition Exclusif.**



En collaboration avec **VAB auto-assistance** nous offrons plusieurs formules de dépannage afin que vous puissiez vous déplacer sur la route en toute tranquillité d'esprit.



Axxon vous permet, grâce à **CCV**, d'avoir un terminal de paiement dans votre cabinet à prix intéressant.



CURALIA, CONCORDIA et VAN HOOF & SCHREURS vous proposent toute une série de polices d'assurance. Dans les semaines à venir, cette offre s'étoffera considérablement.



Le versement Inami dans le cadre du statut social est à confier à **AMONIS** ou **CURALIA**, les partenaires privilégiés d'Axxon en la matière et qui gèrent exclusivement les assurances pension des médecins et pharmaciens.



Premiumdesk est une plateforme informatique qui, en tant que membre, vous est offerte gratuitement pour créer votre propre page web, votre agenda en ligne pour vos patients, une possibilité de backup, ...

Premiumdesk est notre partenaire pour vos pleins de carburant Q8, Texaco, Octa+, Avia, Power et DCB.



Axxon travaille à un accord de coopération avec **Acco** qui possède un département de littérature médicale et kinésithérapie.



En collaboration avec Randstad, Axxon a développé une solution sur mesure pour tous les remplacements (temporaires) au sein de votre cabinet ou de l'établissement où vous exercez. Dès janvier 2014, trouver un kiné qualifié pour un remplacement à temps plein ou à temps partiel devient un jeu d'enfant grâce à **AxxFlex** ! Plus d'informations en page 26



CEBAM – Evidence Based Medicine – est la branche belge de la Cochrane Collaboration. Via Axxon avez accès à un prix très avantageux à la littérature scientifique qui CEBAM met à disposition.



Kinésithérapie Scientifique est un mensuel technique et pratique fait par des kinésithérapeutes pour des kinésithérapeutes. Grâce à Axxon soyez aux faites de l'évolution de votre profession et profitez d'un abonnement annuel à prix très intéressant.



S'abonner à un ou plusieurs périodiques de **Roularta** vous permet d'économiser jusqu'à 35 %.



"Les patients mauvais payeurs" sont toujours problématiques. En tant que membre, vous pouvez faire appel au **service de récupération d'honoraires.**



Via **BASE** profitez des tarifs favorables en ce qui concerne la téléphonie mobile et internet.



La décoration de votre cabinet est une chose assez coûteuse. Profitez de l'offre de réduction importante chez **Zicht** pour la décoration de vos fenêtres. (voir page ci-contre).

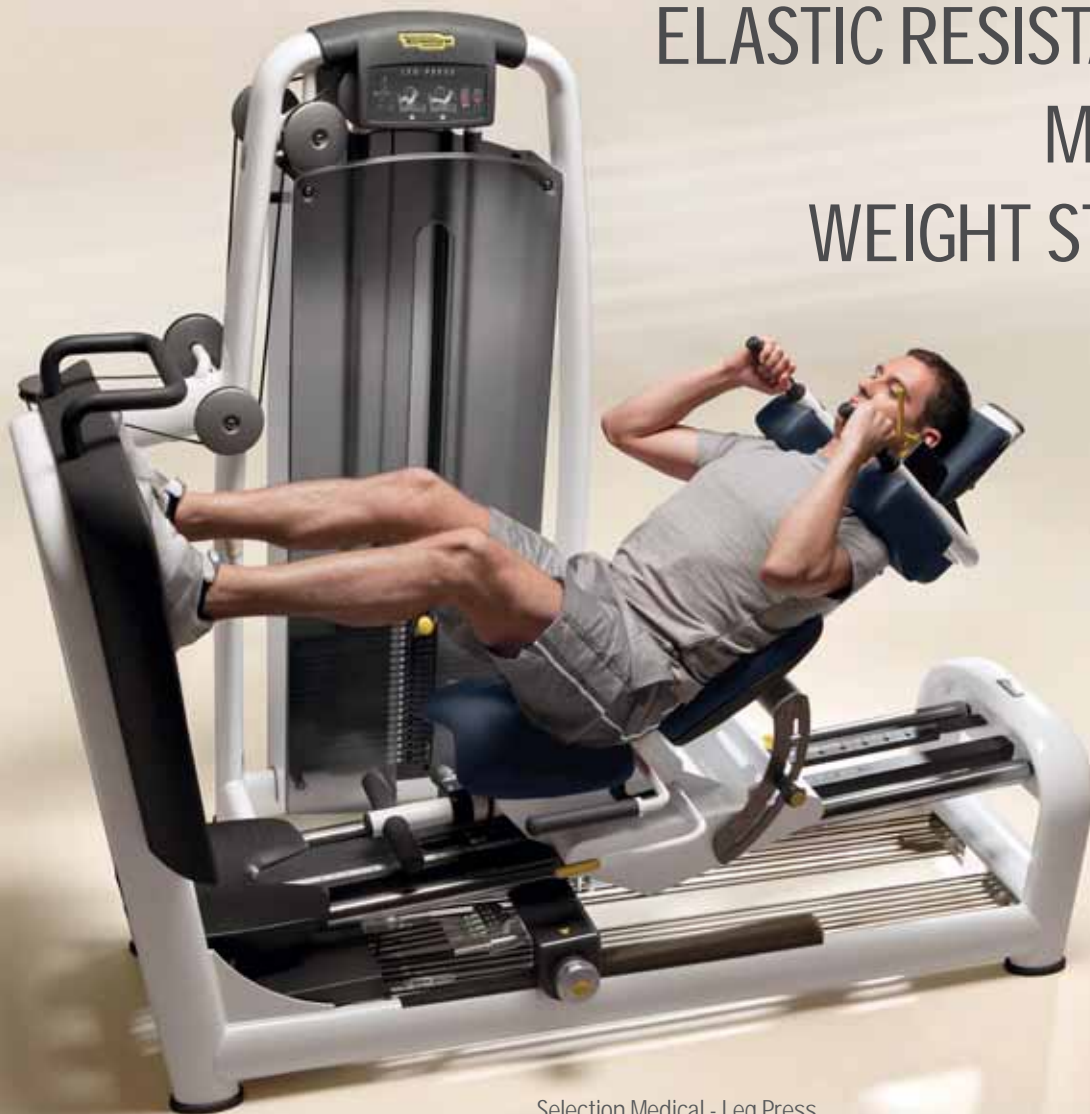


Gymna et **Xerius** sont également, chacun dans sa matière, des partenaires privilégiés d'Axxon.



Avec **AxxTar**, les mauvais payeurs ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Grâce à ce service de tarification qu'Axxon organisera dès le 1er avril 2014 en collaboration avec LTD3, vos honoraires vous seront versés chaque mois à date fixe, en échange d'une contribution de 2,48% (hors TVA) sur le montant facturé. Plus d'informations en page 11.

ELASTIC RESISTANCE MEETS WEIGHT STACK.



Selection Medical - Leg Press



MRS
MULTIPLE
RESISTANCE
SYSTEM

Particularités uniques du produit

- Possibilités de réglages très étendues
- Entraînement sans résistance
- Résistance élastique
- Différentes combinaisons de résistance
- Résistance au démarrage très basse
- Entraînement de proprioception

La "Leg Press Medical" est la nouvelle innovation dans le secteur médical et de la rééducation sportive. Le "Multiple Resistance System" (MRS) combine une résistance élastique à l'entraînement avec poids. L'appareil dispose de possibilités de réglage très étendues et est donc utilisable pour chaque phase de la rééducation. Vous pouvez aussi travailler sur la proprioception en faisant usage d'accessoires.

www.technogym.com/selectionmed

Le leg Press Medical a une certification EEC 93/42 et Tüv.

TECHNOGYM BENELUX

Essebaan 63 - 2908 LJ Capelle aan den IJssel - Tel: +31 (0) 10 - 422 32 22

Fax: +31 (0) 10 - 422 25 68 - Email: info.blx@technogym.com

TECHNOGYM BELGIUM

Ikaroslaan 3 - Ikaros Business Park, gebouw 2A - 1930 Zaventem

Tel.: +32 (0) 2 - 709 05 50 Fax: +32 (0) 2 - 721 3699 - E-mail: info.blx@technogym.com



Compliant EEC 93/42 Directive



The Wellness Company

Q&A

Vous avez une question d'ordre pratique, juridique, médical... ?

Posez-la à Sébastien Koszulap du secrétariat d'Axxon. Il y répondra avec le professionnalisme qui le caractérise.



○ *Est-il possible de réaliser une deuxième séance journalière en soins palliatifs ?*

○ *Sommes-nous obligés de terminer une prescription ? Si celle-ci indique 18 séances mais que l'on estime que le patient est rétabli après seulement 5 séances, doit-on absolument prester les séances restantes ?*

○ *On me dit que lorsqu'on travaille au forfait en maison médicale, il n'est pas possible de travailler ailleurs en tant qu'indépendant. Est-ce correct ?*

○ *Quel code faut-il attester pour les patients qui se trouvent en séniorerie ?*

La réponse
à ces questions dans

AXXON
exclusif

l'édition réservée aux
membres, jointe à ce
magazine.

Envie de devenir membre d'Axxon ?

Contactez-nous : info.fr@axxon.be • T 02/709 70 80 • www.axxon.be

Vous pouvez compter sur **AXXON**, **AXXON** compte sur vous !

Ce mois-ci

AXXON *exclusif*

se concentre sur ...

L'INCONTINENCE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Même si les processus physiologiques liés au vieillissement affectent les systèmes urinaire et ano-rectale, vieillir en soi n'est pas la cause de l'incontinence. Celle-ci peut être un symptôme d'une maladie neurologique telle que le Parkinson, la SEP, le diabète. Elle peut également être associée à une infection urinaire ou la prise de médicaments.



LE WHIPLASH: LE POINT DES CONNAISSANCES

Plusieurs disciplines sont susceptibles d'intervenir dans le diagnostic du coup du lapin, ce qui nécessitera une collaboration multidisciplinaire. Le traitement pourra quant à lui reposer sur un certain nombre de thérapies classiques, mais aussi sur la neuromodulation.

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AXXON, QUALITÉ EN KINÉSITHÉRAPIE

Au niveau de l'aile francophone, les administrateurs ont des idées plein la tête pour les quatre années à venir. Cette nouvelle équipe est prête pour vous défendre et défendre notre profession commune.

AXXON EXCLUSIF EST L'ÉDITION RÉSERVÉE AUX MEMBRES QUI FAIT LE PLEIN D'INFOS PROFESSIONNELLES

- ✓ De nombreux thèmes scientifiques
- ✓ Les développements dans les Affaires Sociales et Les Soins de Santé
- ✓ Les actions d'Axxon sur le terrain pour la défense de la profession
- ✓ Les questions que les membres se posent et pour lesquelles Axxon formule des réponses

Retrouvez l'aperçu des conférences, symposiums, congrès et formations sur www.axxon.be

Amonis

Partenaire d'AXXON

Votre PLCI

(Pension Libre Complémentaire)

- 4,92% de rendement annuel moyen sur 15 ans
- jusqu'à 60% d'avantages fiscaux
 - la sécurité de votre famille
 - plus de 45 ans d'expérience à votre service

Vos avantages sociaux INAMI

- pour votre pension
- pour votre revenu garanti

Revenu garanti

- une couverture sur mesure

Assurance groupe et EIP

(Engagement Individuel de Pension)

- des solutions flexibles pour les kinésithérapeutes en société

Nos conseillers à votre service 0800/96.113

www.amonis.be • info@amonis.be

Combi 400 : VOTRE 'norme' en physiothérapie

- **Design remarquable**, avec grand écran couleur vertical offrant au thérapeute comme au patient une lisibilité parfaite.
- Convivialité inégalée - réglage de manière totalement intuitive - grâce à la combinaison d'un **écran tactile** et de deux boutons tournants.
- La série Gymna 400 comprend différents appareils d'électro, ultrasons et laser.



Découvrez votre avantage !

Contactez notre service clientèle par téléphone :
089/510.550 ou par e-mail :
gymna@gymna.be

gymna

Distributeur exclusif:

Gymna siège principal • Pasweg 6 C • 3740 Bilzen • tél. 089/510 550 • gymna@gymna.be
Gymna Gand • Jan Samijnstraat 23 • 9050 Gentbrugge • tél. 09/210 56 00 • gymna@gymna.be
Gymna Bruxelles • Imperiastraat 16 A • 1930 Zaventem • tél. 02/709 03 90 • gymna@gymna.be

www.gymna.be